



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

**AGENCE COMPTABLE DE LA  
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE**

---

**C.A.D.E.S.**

---

---

**COMPTE FINANCIER**

**EXERCICE 2002**

---

Présenté par **M. Jean-Jacques FRANÇOIS**  
TRESORIER-PAYEUR GENERAL  
AGENT COMPTABLE



---

---

## SOMMAIRE

---

---

présentation générale	page 2
chiffres-clés	page 5
bilan	page 6
compte de résultat	page 7
hors-bilan	page 9
annexes aux comptes	page 10
autres éléments d'information : endettement en valeur de marché et en valeur de remboursement	page 32
rapport du cabinet d'audit	page 33

\*  
\* \*

---

---

## PRESENTATION GENERALE

---

---

---

### 1. LA MISSION

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 modifiée par la loi de financement n° 97-1164 de la sécurité sociale du 19 décembre 1997 et les lois de finance 2001 et 2002 ont créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre chargé de la sécurité sociale.

La CADES a pour mission :

- d'apurer une dette totale de 34,2 Mds (milliards) d'euros de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS),
- d'effectuer des versements au budget général de l'Etat à hauteur de 3 Mds d'euros par an jusqu'en 2005.
- d'effectuer des versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale

L'échéance de sa mission est fixée au 31 janvier 2014.

Pour assurer cette mission, la CADES bénéficie du produit de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) créée par le chapitre 2 de l'ordonnance précitée ainsi que du produit de la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de sécurité sociale et de l'ACOSS. La partie de ce patrimoine non vendue à la date du 31 décembre 1999 lui a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Elle a la possibilité de contracter des emprunts, notamment en faisant appel public à l'épargne et en émettant tout titre négociable représentatif d'un droit de créance.

Enfin, la CADES bénéficie des remboursements de créances sur des organismes étrangers de sécurité sociale obtenus par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

---

### 2. L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

---

La CADES est administrée par un conseil d'administration assisté par un comité de surveillance. Elle est soumise aux dispositions des décrets n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif et n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique sous réserve des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont propres (ordonnance du 24 janvier 1996 précitée et décret n° 96-353 du 24 avril 1996).

En application de ces dispositions, les opérations financières et comptables incombent à l'ordonnateur de l'établissement, son Président M. Patrice RACT MADOUX, et à l'Agent Comptable M. Jean-Jacques FRANCOIS, Trésorier-Payeur Général, Agent Comptable Central du Trésor.

- Le budget de la CADES est arrêté pour chaque année avant le 30 novembre de l'année précédente par le conseil d'administration et approuvé par les ministres de tutelle.
- Les crédits ouverts sont limitatifs sauf pour les dépenses liées au remboursement des emprunts, les frais de gestion financière et les frais d'assiette et de recouvrement.
- Le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'Etablissement préparés par l'Agent Comptable. Transmis au Directeur Général de la Comptabilité Publique, le compte financier est ensuite adressé à la Cour des Comptes.
- Parallèlement à l'examen et à l'arrêté des comptes, le conseil d'administration de la CADES s'assure régulièrement que l'équilibre financier de la Caisse sur sa durée de vie est bien réalisé par les prévisions actualisées d'encaissement de la CRDS, en fonction de l'évolution de l'échéancier d'amortissement de la dette comptabilisée au passif du bilan et des charges de la dette.

Les procédures et modalités de comptabilisation sont soumises à un audit contractuel. En outre, la CADES est soumise :

- au contrôle financier de l'Etat dans les conditions prévues par l'arrêté du 29 octobre 1996 pour ses opérations de gestion administrative et le suivi du recouvrement des recettes issues de la CRDS, de la gestion et de la cession du patrimoine immobilier des caisses nationales de sécurité sociale ainsi que des remboursements obtenus des caisses de sécurité sociale étrangères,
- au contrôle externe d'un organisme d'audit pour les opérations de marché dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 mai 1998,
- au contrôle de la Cour des Comptes.

Pour enregistrer les opérations comptables, la caisse dispose d'un système d'information géré à l'aide d'un logiciel partagé entre l'ordonnateur et l'agent comptable. Ce système installé en réseau est caractérisé par l'existence d'une base de données unique. Des habilitations pour l'accès et le traitement des données ont été clairement définies pour permettre à l'agent comptable et à l'ordonnateur d'exercer leurs prérogatives respectives.

---

### **3. LES DISPOSITIONS GENERALES D'EXECUTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES**

---

---

#### **Le cadre comptable**

---

L'article 7 du décret n° 96-353 du 24 avril 1996 relatif à la CADES prévoit l'adoption d'un plan comptable particulier établi en conformité avec le plan comptable type des établissements publics à caractère administratif (instruction M 9-1 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique).

Dans la mesure où ce plan de comptes, directement inspiré du plan comptable général, est peu adapté à l'activité particulière de la CADES, le conseil d'administration du 10 octobre 1996 a décidé d'adopter le plan comptable des établissements de crédit.

Dès lors, l'enregistrement contemporain des opérations et le compte financier annuel rendu par l'agent comptable sont présentés selon les normes propres à ces établissements et un compte financier établi selon la norme réglementaire M 9-1 est élaboré pour transmission aux organismes de contrôle.

Ce cadre comptable particulier, proposé par un consultant, est validé par l'ordonnateur, l'agent comptable, la Direction Générale de la Comptabilité Publique et le Conseil National de la Comptabilité (avis n° 99-04, assemblée plénière du 18 mars 1999).

---

#### **L'exécution des opérations par l'Agent Comptable**

---

Elle est par nature différente de l'activité traditionnelle d'agent comptable d'un établissement public à caractère administratif.

En effet, le statut d'opérateur sur les marchés de la CADES conduit à la mise en place de structures d'interventions adaptées à la spécificité de l'établissement. Ainsi, il convient de distinguer les opérations de financement des opérations de gestion administrative.

---

##### **1. Les opérations de financement**

---

Le circuit administratif des opérations de financement est induit par la mise en place de services Front Office, Middle Office et Back Office.

Le Front Office a la responsabilité de la réflexion sur la gestion actif/passif de la caisse et, dans le cadre des procédures et limites qui lui sont fixées, la charge des interventions sur les marchés financiers, de taux et de change afin d'y négocier les opérations courantes de financement, de placement et de gestion des risques de change et de taux.

Les opérations donnent lieu à élaboration de tickets d'opération numérotés en continu qui en décrivent les caractéristiques et sont visés par le Front Office puis vérifiés, visés et transmis à l'Agent Comptable par le Back Office.

Le Middle Office collecte les positions de trésorerie, établit les prévisions, fournit les échéanciers et effectue un premier contrôle de vraisemblance sur les opérations du Front Office.

Le Back Office enregistre et valide les opérations traitées par le Front Office après en avoir vérifié leur formalisme et le respect des limites. Il est chargé du suivi des risques, effectue les reportings et assure la liaison avec les services comptables.

Les tickets d'opérations sont alors comptabilisés en recettes et en dépenses par l'Agent Comptable.

---

##### **2. Les opérations administratives**

---

L'exécution de la section administrative du budget est effectuée conformément aux dispositions du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Les dépenses de la gestion administrative font l'objet d'émissions de mandats de paiement appuyés des pièces justificatives nécessaires

Après exécution des contrôles prévus par les articles 12 et 13 du décret du 29 décembre 1962 précité, ils sont pris en charge dans la comptabilité de l'établissement et payés.

---

### 3. les mouvements de trésorerie

---

La CADES dispose d'un compte de dépôt de fonds répertorié dans la nomenclature générale des comptes de l'Etat ouvert dans les livres de l'Agence Comptable Centrale du Trésor. Ce compte est tenu en euros depuis le 01/01/1999.

Il est mouvementé en dépense à l'initiative exclusive de l'agent comptable s'agissant des opérations du budget administratif au vu des pièces justificatives utiles.

En revanche, les opérations liées à l'exécution des opérations de financement de la CADES sont effectuées par dérogations ministérielles et décisions conjointes du Directeur du Trésor et du Directeur Général de la Comptabilité Publique au vu selon les cas :

- des relevés des flux financiers certifiés par la Direction du Trésor,
- des relevés de consultation EUROCLEAR,
- d'un état récapitulatif certifié par les personnes de la Direction du Trésor habilitées à mouvementer le compte courant du Trésor à la Banque de France en application de la convention du 29 mars 1994 entre l'Etat et la Banque de France.

En outre, la CADES dispose de comptes ouverts dans les livres d'établissements financiers étrangers à New-York et à Londres.

Ces comptes ont vocation à demeurer en trésorerie zéro. Ils reçoivent les flux en devises liés aux émissions sur les marchés US et le marché EURO. Ces flux sont immédiatement convertis en euros et transférés sur le compte de la CADES ouvert dans les écritures du Trésor.

En raison des contraintes de gestion liées notamment au décalage horaire entre les marchés européen et américain, il a été institué une dérogation à la règle posée par le décret du 29 décembre 1962 confiant au seul comptable public la capacité à mouvementer les comptes financiers. Ainsi, les opérations sur les comptes bancaires en devises de la CADES sont initiées par le Back Office.

**CHIFFRES-CLES**

L'ENDETTEMENT NET EN VALEUR DE REMBOURSEMENT	En mE (*)
Au 31/12/2002	29 146
Au 31/12/2001	29 484
Au 31/12/2000	30 756

	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>résultat :</b>	227	1 168	1 139
-dont les éléments significatifs suivants :			
CRDS nette de frais :	4 645	4 599	4 501
Plus value de cession immobilière :	40	0	0
Versement à l'Etat :	-3 000	-1 852	-1 906
Charges financières :	-1 433	-1 560	-1 462

**LE PATRIMOINE IMMOBILIER – LE STOCK**

	en nombre	valorisation des Domaines
Au 31/12/2002	13	34
Au 31/12/2001	35	178
Au 31/12/2000	35	178

(\*) Dans l'ensemble du document, m sera pour million et Md pour Milliard

---

---

**BILAN**

---

---

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales, CCP (note 1)	1,23	3,24	0,69
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	0,00		
Créances sur les établissements de crédit (note 1)			
. à vue	0,05	0,06	0,06
. à terme	677,27	2 536,63	1 834,00
Immobilisations incorporelles (note 2)	0,03	0,04	0,01
Immobilisations corporelles (note 2)	0,06	0,06	0,12
Stocks d'immeubles (note 13 bis)	34,32	178,33	178,33
Autres actifs (note 3)	25,74	50,56	159,58
Comptes de régularisation (note 4)	911,60	1 621,39	1 881,36
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 650,30</b>	<b>4 390,31</b>	<b>4 054,15</b>
<b>PASSIF</b>			
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)			
. à vue	0,00	0,00	0,00
. à terme	1 970,96	2 071,12	1 950,94
Dettes représentées par un titre (note 6)			
. Titres de créances négociables	527,06	245,39	2 053,21
. Emprunts obligataires et assimilés	27 633,24	30 356,82	29 123,73
. Autres dettes représentées par un titre			
Autres passifs (note 7)	191,34	512,48	656,49
Comptes de régularisation (note 8)	324,35	428,40	662,28
<b>Sous total endettement</b>	<b>30 646,95</b>	<b>33 614,21</b>	<b>34 446,65</b>
<b>Provisions pour risque et charge (note 8)</b>	<b>0,24</b>	<b>0,22</b>	<b>0,03</b>
Dotations en immeubles	181,22	181,22	181,22
Report à nouveau	-29 405,34	-30 573,75	-31 712,40
Résultat	227,23	1 168,41	1 138,65
<b>Situation nette</b>	<b>-28 996,89</b>	<b>-29 224,12</b>	<b>-30 392,53</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 650,30</b>	<b>4 390,31</b>	<b>4 054,15</b>

COMPTÉ DE RESULTAT

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>-1 433,19</b>	<b>-1 559,97</b>	<b>-1 461,64</b>
<b>Intérêts et produits assimilés (note 9)</b>	<b>96,67</b>	<b>153,88</b>	<b>141,37</b>
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	52,94	129,75	120,64
. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	0,93	-	-
. Autres intérêts et produits assimilés	42,80	24,13	20,73
<b>Intérêts et charges assimilées (note 10)</b>	<b>-1 618,11</b>	<b>-1 786,81</b>	<b>-1 814,65</b>
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-128,72	-144,38	-115,87
. Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 489,39	-1 642,43	-1 698,78
. Autres intérêts et charges assimilées			
<b>Commissions (charges) (note 10)</b>	<b>-8,49</b>	<b>-6,98</b>	<b>-7,43</b>
<b>Gains sur opérations financières (note 11)</b>	<b>96,78</b>	<b>79,96</b>	<b>219,83</b>
. Solde en bénéfice des opérations de change	0,03	0,01	0,00
. Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	96,75	79,95	219,83
<b>Pertes sur opérations financières (note 11)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,87</b>
. Solde en perte des opérations de change	0,00	0,00	-0,87
. Solde en perte des opérations sur instruments financiers			
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>	<b>0,13</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>-0,04</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,02</b>

COMPTES DE RESULTAT (suite)

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 660,42</b>	<b>2 728,38</b>	<b>2 600,29</b>
<b>Charges générales d'exploitation (note 13)</b>	<b>-2,31</b>	<b>-2,51</b>	<b>-2,00</b>
. Frais de personnel	-0,73	-0,55	-0,58
. Autres frais administratifs	-1,58	-1,96	-1,42
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-0,05</b>	<b>-0,06</b>	<b>-0,07</b>
<b>Autres produits d'exploitation :</b>	<b>4 871,19</b>	<b>4 644,87</b>	<b>4 549,89</b>
. CRDS (note 12)	4 678,28	4 632,72	4 534,78
. Reprise de provision sur créance CRDS (note 12)	0,12	0,10	0,00
. Produits immobiliers (note 13bis)	192,79	12,05	15,61
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-3 208,41</b>	<b>-1 913,92</b>	<b>-1 947,53</b>
. Versement à l'Etat (note 14)	-3 000,00	-1 852,26	-1 905,61
. Frais sur recettes de CRDS (note 14)	-33,46	-34,15	-32,81
. Abandon de créance sur CRDS (note 12)	-0,20	-2,09	0,00
. Dotation aux provisions sur créance CRDS (note 12)	-24,69	-17,85	-0,02
. Charges immobilières (note 13bis)	-150,06	-7,57	-9,09
. Autres	-	-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>227,23</b>	<b>1 168,41</b>	<b>1 138,65</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>227,23</b>	<b>1 168,41</b>	<b>1 138,65</b>
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>227,23</b>	<b>1 168,41</b>	<b>1 138,65</b>

---

---

**HORS-BILAN**

---

---

en millions d'euros (notes 15 à 17)

Au 31/12/2002

Au 31/12/2001

Au 31/12/2000

**ENGAGEMENTS DONNES****Engagements de financement**

. Engagements en faveur d'établissements de crédit			
. Engagements en faveur de la clientèle			
. versement annuel à l'Etat (article 4,IV de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996)	9 000,00	12 000,00	14 818,04
. versements à différentes caisses et organismes de sécurité sociale (article 4,V de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996)	1 282,84		

**ENGAGEMENTS RECUS****Engagements de financement**

. Engagements reçus d'établissements de crédit (note 17)	0,00	533,57	533,57
--	------	--------	--------

---

---

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

◆ **Versements à l'Etat**

Les sept versements annuels de 12,15 Mds de FRF prévus de 2002 à 2008 ont été remplacés par quatre versements annuels de 3 Mds d'euros de 2002 à 2005 (article 38 de la loi de finance 2002, publiée au journal officiel du 29 décembre 2001).

◆ **Versements prévus par la loi de financement de la sécurité sociale**

Conformément à la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2003, la CADES procédera au versement de 1,28 Mds d'euros à différents organismes et caisses de la sécurité sociale. Ces versements seront imputés en charge dans les comptes de 2003 et sont, au même titre que le versement annuel à l'Etat, inscrits en hors bilan dès les comptes 2002.

◆ **Opérations financières**

S'agissant des emprunts obligataires, un emprunt de 2,7 Mds d'euro émis en juin 1996 à 5,5% ainsi qu'un emprunt de 1 Md d'USD sont venus à échéance.

Une nouvelle souche d'emprunt indexé sur l'inflation française hors tabac a été mise en place: la première émission a porté sur 600 mE à 3,4% échéance 2011 à la fin du premier semestre; elle a été augmentée pour 400 mE en août et de 500 mE en décembre, portant son encours à 1,5 Md d'euros.

La CADES a procédé au rachat d'un EMTN émis en USD en 1998 pour un montant de 60 mUSD et aux remboursements à l'échéance d' EMTN pour 261,8 mE et 200 m de GBP.

Les émissions d'EMTN ont porté sur 380 mE, 116 mUSD, 2,1 Mds de yens et 1 Md de couronnes norvégiennes.

Enfin, en ce qui concerne la macro-couverture, les deux swaps EONIA à court terme sont venus à échéance. Deux swaps de taux variable contre taux fixe d'un montant unitaire de 100 mE ont été mis en place en mars et en mai. Deux swaps d'inflation d'une durée de 10 ans ont été négociés en avril portant sur un total de 50 mE de notionnel.

◆ **Patrimoine immobilier**

Au cours de l'exercice 2002, plus de 80% du patrimoine immobilier dévolu à la CADES ont été cédés pour un montant total de 184,22 mE, permettant de dégager une plus-value de cession par rapport à la valeur d'entrée au bilan de 40,2 mE. Le stock résiduel des immeubles est de 34,3 mE au 31/12/2002.

---

## 1 – Principes généraux d'évaluation et de présentation

---

Les principes comptables adoptés par la CADES répondent à une double logique :

Etant donné l'activité de nature financière de la CADES, les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions comptables applicables aux établissements de crédit et institutions financières, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis en France; il est fait notamment application du respect du principe de séparation des exercices et du principe de prudence.

La présentation des comptes est conforme au règlement n° 91.01 édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire du 16 janvier 1991, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Le règlement n°91.01 a été modifié par le règlement 2000.03 du 4 juillet 2000 qui transpose en droit français la directive européenne du 8 décembre 1996 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les comptes de la CADES sont présentés selon l'ancien format du règlement n°91.01 compte tenu de l'avis du CNC n°99-04 du 18/03/99 qui a approuvé les comptes de la CADES et des spécificités de la caisse. Ainsi, la CADES présente au niveau de son compte de résultat des produits et charges d'exploitation qui comprennent principalement les recettes de CRDS, les opérations sur son patrimoine immobilier et les versements qu'elle effectue à l'Etat.

Ces comptes sont ensuite agrégés pour être conformes au plan comptable des établissements publics à caractère administratif, selon les prescriptions de l'instruction M 9-1, en vue de leur production à la Cour des Comptes.

---

## 2 – Spécificités de la CADES

---

La mission de la CADES est d'apurer pour le 31 janvier 2014, la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre.

Il est important de souligner la signification relative du compte de résultat de la CADES, compte tenu des spécificités de sa mission dont l'objet exclusif est d'éteindre une dette sur sa durée de vie.

---

## 3 - Changements de méthode et principes comptables par rapport aux exercices antérieurs

---

### Traitement des soultes versées dans le cadre des micro-couvertures

L'analyse économique d'une soulte versée lors de la mise en place d'une micro couverture démontre qu'une partie de celle-ci vient couvrir les frais d'émission du produit sous-jacent. Les frais d'émission du produit sous-jacent sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions" (cf. point 7 des principes comptables). Compte tenu de la symétrie de l'opération de micro-couverture avec le produit sous-jacent, la partie de la soulte venant couvrir les frais d'émission du produit sous-jacent est reprise directement en produit au compte de résultat. L'impact de cette modification n'est pas significative.

### Provisionnement des indemnités de licenciement

Pour la première fois, les indemnités de licenciement des personnels contractuels de la CADES ont été provisionnées en fonction de l'ancienneté et des droits acquis à la date de clôture des comptes. Cette provision a été définie conformément au décret 86-83 du 17/01/86 titre 12 articles 53 et 54. Elle est égale à la moitié de la rémunération de base les douze premières années et un tiers les autres années. La rémunération de base est la dernière rémunération nette des charges sociales perçue au cours du mois civil précédant le licenciement. Toute fraction de services supérieure à 6 mois sera comptée pour un an. La provision sera réévaluée tous les ans.

---

## 4 - Contribution au remboursement de la dette sociale

---

- Une ressource explicitement affectée à la CADES

La contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) constituée par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 a été explicitement créée comme ressource de la CADES : « Le produit des contributions constituées par le chapitre II de la présente ordonnance pour le remboursement de la dette sociale est affecté à la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale » (article 6 de l'ordonnance).

- Une ressource à assiette large

Les revenus assujettis à la CRDS sont multiples. On peut distinguer :

- D'une part, les revenus d'activité et de remplacement : revenus salariaux, indemnités de licenciement et de retraites sous certaines conditions, pensions de retraite et d'invalidité, indemnités journalières de

maladie ou de maternité, aides personnalisées au logement, allocations familiales, aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants...

- D'autre part, les revenus issus du patrimoine, les revenus des placements, de la vente de métaux précieux et de bijoux, les revenus issus des jeux.

Les contributions assises sur les revenus d'activité et de remplacement sont quotidiennement reversées par l'ACOSS à la CADES au fur et à mesure de leur collecte.

Les contributions assises sur les autres revenus sont centralisées par les services financiers de l'Etat (recettes des impôts, trésoreries, recettes des douanes) avant d'être reversées à la CADES.

- Des frais de recouvrement à la charge de la CADES

Comme le prévoit l'article 8 de l'ordonnance du 24 janvier 1996, les frais d'assiette et de recouvrement sont à la charge de la CADES. Ils sont définis forfaitairement par arrêté conjoint du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministre chargé de la Sécurité Sociale.

Le montant des contributions versées par les organismes collecteurs subit un prélèvement égal à 0,5%.

La part de CRDS sur les revenus du patrimoine perçue par voie de rôle par le réseau du Trésor Public est versée à la CADES sur la base des rôles émis et non des recouvrements effectués. En contrepartie, les sommes versées font l'objet d'un prélèvement de 4,1% constitué des frais d'assiette et de recouvrement (0,5%) ainsi que des frais de dégrèvement et de non-valeur prévus à l'article 1641 du Code général des impôts (3,6%).

Les montants effectivement encaissés par la CADES au titre de la CRDS sont retracés en « Autres produits d'exploitation bancaire » au compte de résultat.

Les frais d'assiette et de recouvrement sont comptabilisés dans le compte « Autres charges d'exploitation ».

- Principe des droits constatés

En conformité avec le plan comptable des établissements de crédit et le décret du 23 mai 1996 modifiant le Code de la sécurité sociale qui fixe le principe de la mise en œuvre des droits constatés pour les organismes du régime général de sécurité sociale, la CADES applique ce mode de comptabilisation.

Sont ainsi rattachés à l'exercice les montants de CRDS encaissés par les organismes collecteurs au titre de cet exercice indépendamment de leur date d'encaissement effectif.

Afin de pouvoir comptabiliser ces produits à recevoir, la CADES reçoit des organismes de recouvrement une notification des évaluations des montants à rattacher à l'exercice et non encore encaissés et des créances de cotisations de CRDS qui restent à recouvrer par l'ACOSS.

Les provisions sur ces créances de CRDS sont notifiées par l'ACOSS à partir d'un taux statistique déterminé en fonction de l'antériorité de la créance et sont comptabilisées en réduction des créances brutes comptabilisées à l'actif de la caisse.

---

## 5 – Le versement à l'Etat et aux caisses de Sécurité Sociale

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 instituant la CADES a prévu un versement annuel de la CADES au budget général de l'Etat. La charge liée à ce versement est comptabilisée *pro rata temporis* dans les charges de l'exercice en fonction de la date de l'arrêté des comptes.

Le montant cumulé des versements restant à la charge de la CADES est comptabilisé en hors bilan. Les versements aux caisses de Sécurité Sociale créés par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2003 sont traités de la même façon.

---

## 6 - Patrimoine privé à usage locatif

---

L'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 instituant la CADES lui a affecté, en plus de la CRDS, le produit de « la vente du patrimoine privé à usage locatif des caisses nationales du régime général de la sécurité sociale et de l'ACOSS, à l'exclusion des locaux affectés à un usage administratif ».

« La partie de ce patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31 décembre 1999 sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés. Pour la gestion ou la vente de ce patrimoine, la CADES peut faire appel à tous services ou organismes habilités à cet effet. La cession intégrale de ce patrimoine devra intervenir au plus tard au 31 décembre 2008 » (article 9).

Par arrêté du 27 décembre 1999, la partie non vendue du patrimoine immobilier privé à usage locatif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) a été transférée à titre gratuit à la CADES au 01 janvier 2000.

S'agissant de biens destinés à la revente, ceux-ci sont enregistrés au débit d'un compte de stock « immeubles destinés à la revente » par le crédit d'une subdivision du compte de capital dénommée « dotation en immeubles ». Par décision du Conseil d'administration du 13 juillet 2000, la valorisation du service des domaines a été retenue.

En outre, dans l'attente de la cession de ces immeubles, une convention de gestion du patrimoine a été signée en décembre 1999 avec la CNAVTS. La CNAVTS effectue tous les actes nécessaires à l'administration des immeubles dans le respect de la politique immobilière définie par la CADES. Elle paie les dépenses, encaisse les loyers et assure le suivi du contentieux. L'agent Comptable de la CADES est chargé de la tenue de la comptabilité des opérations. Les opérations de charges et produits sont enregistrées par la CADES au vu des situations mensuelles de réalisation du budget remises et certifiées par la CNAVTS.

---

## 7 - Opérations en devises

---

Les opérations en devises font l'objet d'une comptabilisation multi-devises et sont traitées conformément aux principes suivants :

- Les opérations affectant les comptes de bilan et de hors-bilan en devises sont réévaluées en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté ;

### - Taux de change appliqués au 31/12/02 (source BCE):

USD : 1,04870	JPY : 124,39
GBP : 0,6505	HKD : 8,1781
CHF : 1,4524	NLG : 2,20371
NOK : 7,2756	

- Les produits et les charges libellés en devises sont convertis en euros au cours en vigueur lors de leur inscription au compte de résultat ;
- Les pertes et les gains de change latents ou définitifs sont enregistrés au compte de résultat, au sein des charges ou produits d'exploitation bancaire.

---

## 8 - Pensions livrées sur titres

---

Des titres de première catégorie font l'objet de prises en pension dans le cadre du placement de la trésorerie disponible.

Les titres pris en pension sont présentés en créances sur établissements de crédit.

---

## 9 - Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations sont inscrites en comptabilité selon la méthode des coûts historiques. Elles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériels de bureau et de matériels informatiques.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels.

---

## 10 - Emprunts obligataires

---

Les emprunts obligataires émis par la CADES figurent au passif du bilan pour leur montant nominal, augmenté des dettes rattachées. Les emprunts obligataires en devises sont convertis en euros au cours en vigueur à la date d'arrêté.

Les emprunts obligataires indexés sur l'inflation (indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble ménages résidant en France métropolitaine) sont réévalués en fonction de l'index d'inflation à la date d'arrêté, amenant à la comptabilisation d'une prime de remboursement au passif de la CADES.

### - Référence d'inflation :

IPC au 31/12/2002 :	106,19355
Indice Cadesi 2006 :	1,05666
Indice Cadesi 2011 :	1,00994
Indice Cadesi 2013 :	1,06009

Les primes d'émission constituent des charges à répartir, enregistrées comme telles dans les comptes de régularisation, à l'actif du bilan. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de charges d'exploitation bancaire.

Les primes d'émission négatives sont présentées au sein des produits constatés d'avance. Elles sont amorties sur la durée des emprunts, par imputation aux comptes de produits d'exploitation bancaire.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont enregistrés en totalité au compte de résultat dès l'émission de la dette, en "commissions".

---

### **11 - Provision pour risques et charges**

---

La CADES ne constate pas de provision pour risques à caractère général. Le cas échéant, elle constate des provisions affectées à des risques déterminés, en conformité avec les principes comptables en vigueur.

---

### **12 - Contrats d'échange de taux ou de devises**

---

Les opérations de couverture sur des instruments financiers à terme de taux ou de change sont enregistrées conformément aux dispositions réglementaires du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises conclus à titre de couverture. Les contrats d'échange de taux sont conclus en conformité avec la politique de gestion du risque définie par le Conseil d'administration. Les contrats d'échange de devises entrent exclusivement dans le cadre de la couverture du risque de change de la CADES.

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la caisse d'épargne sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés sous les rubriques 'gains ou pertes sur opérations financières' du compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Dans le cas de soultes, la partie économique venant couvrir les frais d'émission du titre sous-jacent est rapportée en totalité au résultat au moment de la constatation de la soulte.

---

### **13 - Fiscalité**

---

La CADES n'est assujettie ni aux impôts commerciaux (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, taxe professionnelle) ni à la taxe d'apprentissage. Le seul impôt auquel elle est soumise est la taxe sur les salaires.

En outre, les plus-values de cessions des immeubles transmis par les caisses de sécurité sociale ne donneront lieu à aucune imposition à l'impôt sur les sociétés.

---

### **14 – Gestion du risque de contrepartie**

---

La CADES n'est susceptible d'être exposée au risque de contrepartie que sur deux types d'opérations : les opérations de placement et les opérations sur instruments de hors bilan.

Dans les deux cas, elle a signé avec toutes ses contreparties des conventions de marché de type F.B.F. prévoyant des appels de marge.

La CADES place ses liquidités essentiellement sous forme de pensions livrées. En échange du prêt consenti à la contrepartie, la CADES reçoit en pleine propriété pour la durée de la pension un titre d'Etat (OAT, BTAN, BTF) ou garanti par l'Etat. Il est à noter que les pensions sont exclusivement négociées avec des SVT, IVT ou des contreparties ayant au minimum une notation AA.

En outre, elle a mis en place des appels de marge quotidiens qui lui apportent une sécurité supplémentaire en cas de forte variation des cours des titres reçus en garantie.

Afin de gérer son risque de taux et de change, la CADES a négocié un certain nombre d'instruments financiers (achats à terme de devises, swaps de taux, swaps de devises). Aucune conclusion d'opération ne peut avoir lieu tant que la contrepartie n'a pas signé de convention de marché à terme. Chaque convention prévoit des appels de marge hebdomadaires.

Par l'utilisation de seuils de déclenchement adaptés à la notation de ses contreparties, le risque résiduel en cas de défaillance d'une contrepartie est extrêmement réduit.

## NOTES

### LE BILAN

Au 31/12/02, le bilan s'établit à 1,65 Md d'euros pour un endettement global de 30,65 Mds. La situation nette ressort à -29 Mds d'euros.

### L'ACTIF

#### Note 1 : les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>BANQUES CENTRALES, CCP</b>	<b><u>1,23</u></b>	<b><u>3,24</u></b>	<b><u>0,69</u></b>
Banques centrales	1,23	3,24	0,69
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b><u>677,32</u></b>	<b><u>2 536,69</u></b>	<b><u>1 834,06</u></b>
<b>A vue</b>	<b>0,05</b>	<b>0,06</b>	<b>0,06</b>
Comptes ordinaires débiteurs	0,05	0,06	0,06
<b>A terme</b>	<b>677,27</b>	<b>2 536,63</b>	<b>1 834,00</b>
Titres reçus en pension livrée à terme (< 3 mois)			
. dont pensions sur Bons du trésor	503,57	1 204,48	535,14
. dont pensions sur obligations	172,75	1 326,02	1 295,19
Créances rattachées	0,95	6,13	3,67
<b>TOTAL</b>	<b>678,55</b>	<b>2 539,93</b>	<b>1 834,75</b>

Le compte Banques centrales représente les disponibilités sur le compte en euro de la CADES à la Banque de France via l'ACCT.

#### Note 2 : Les immobilisations incorporelles et corporelles

en millions d' euros	Au 31/12/02				Au 31/12/01	Au 31/12/00		
	Valeur brute Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/02	Amortissements et Provisions	Valeur nette 31/12/02	Valeur nette 31/12/01	Valeur nette 31/12/00
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	0,19	0,00	0,00	0,19	0,16	0,03	0,04	0,01
Logiciels	0,19	0,00	0,00	0,19	0,16	0,03	0,04	0,01
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	0,32	0,03	0,00	0,36	0,29	0,06	0,06	0,12
Matériels divers	0,32	0,03	0,00	0,36	0,29	0,06	0,06	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>0,51</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,55</b>	<b>0,45</b>	<b>0,09</b>	<b>0,10</b>	<b>0,13</b>

Les comptes d'immobilisations incorporelles et corporelles traduisent, après amortissement, la valorisation des logiciels et matériels acquis par la CADES.

---

**Note 3 : Les autres actifs**

---

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	<b>25,74</b>	<b>50,56</b>	<b>159,58</b>
Dépôts de garantie versés	0,00	0,00	89,24
Dépôts de garantie versés	0,00	0,00	89,20
Créances rattachées	0,00	0,00	0,04
Créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS	25,74	50,50	70,34
Créance brute	160,86	161,05	163,15
Provisions	-135,12	-110,55	-92,81
Autres débiteurs divers sur opérations financières	0,00	0,06	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>25,74</b>	<b>50,56</b>	<b>159,58</b>

Les autres actifs correspondent principalement aux créances sur cotisations de CRDS non versées à recouvrer par l'ACOSS pour 25,7 mE (la créance brute de 160,8 mE étant diminuée d'une provision de 135,1 mE, soit un taux de provisionnement de 84%, conformément au niveau des provisions notifié par l'ACOSS au 31 décembre 2002). Les mouvements sur les provisions de cet élément d'actif sont décrits dans le tableau ci-dessous :

en euros	au 31/12/02	au 31/12/01	au 31/12/00
<b>Provisions en début d'exercice</b>	<b>110,55</b>	<b>92,81</b>	<b>92,79</b>
Dotations aux provisions	24,69	17,85	0,02
Reprise de provision (montant utilisé)	-0,12	-0,11	0,00
<b>Provisions en fin d'exercice</b>	<b>135,12</b>	<b>110,55</b>	<b>92,81</b>

<b>Note 4 : les comptes de régularisation actif</b>			
<b>en millions d' euros</b>	<b>Au 31/12/2002</b>	<b>Au 31/12/2001</b>	<b>Au 31/12/2000</b>
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>735,08</b>	<b>857,42</b>	<b>779,26</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	124,37	124,10	88,47
Sur opérations à terme de devises	76,18	150,05	157,37
Sur recettes CRDS (article 6 Ordonnance n° 96-50)	534,53	583,27	533,42
Sur vente d'immeubles (article 9 Ordonnance n° 96-50)	0,00	0,00	0,00
Autres produits à recevoir	0,00	0,00	0,00
<b>PERTES POTENTIELLES &amp; PERTES A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>2,53</b>	<b>3,96</b>	<b>5,67</b>
<b>CHARGES A REPARTIR</b>	<b>132,54</b>	<b>168,59</b>	<b>175,39</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires et EMTN	132,54	168,59	175,39
Autres charges à répartir	0,00	0,00	0,00
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>0,81</b>	<b>2,20</b>	<b>49,69</b>
Charges constatées d'avance sur frais de fonctionnement	0,04	0,03	0,03
Intérêts précomptés sur TCN émis	0,77	2,17	49,66
Autres charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>40,64</b>	<b>589,22</b>	<b>871,35</b>
Comptes d'ajustement sur devise	39,82	588,43	870,13
Compte de régularisation de la gestion locative	0,82	0,79	1,22
Divers	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>911,60</b>	<b>1 621,39</b>	<b>1 881,36</b>

Les comptes de régularisation actif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. En particulier,

- des soultes sur instruments financiers à terme à étaler pour 2,5 mE,
- des comptes d'ajustement en devises pour 39,8 mE (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors-bilan).

La diminution des comptes d'ajustement en devises depuis le 31/12/01 (de l'ordre de 548,6 mE ) s'explique par l'effet conjugué de :

- l'appréciation de l'euro par rapport aux autres devises (ainsi, le taux de change de l'euro en USD passe de 0,8480 à 1,04870 entre le 31/12/2001 et le 31/12/2002),
- d'une échéance obligataire en USD intervenue pour un total de 1 Md d'USD.

## **LE PASSIF**

Le passif distingue la situation nette de la CADES des autres éléments de passif.

La situation nette, composée du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la dotation en immeubles s'élève à -28 996,9 mE. Elle correspond à la dette transférée à la CADES (-34 148,5 mE) diminuée des résultats cumulés de l'établissement (4 970,4 mE depuis 1996) et de la dotation en immeubles au 1er janvier 2000 (181,2 mE).

L'endettement, qui s'élève globalement à 30 647 mE, est essentiellement composé de dettes envers les établissements de crédit (1 971 mE), de dettes représentées par un titre (28 160,3 mE) ainsi que des comptes de régularisation (324,4 mE) et d'autres passifs (191,3 mE).

## Note 5 : Les opérations de trésorerie et interbancaires

en millions d'euros	Au 31/12/2002				Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total	
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	0,00	79,18		1 891,78	1 970,96	2 071,12	1 950,94
<b>A vue</b>							
Comptes ordinaires	0,00				0,00	0,00	0,00
<b>A terme</b>							
Titres donnés en pension livrée				0,00	0,00	100,00	0,00
Comptes et emprunts				1 891,78	1 891,78	1 891,78	1 891,78
Dettes rattachées		79,18		0,00	79,18	79,34	59,16
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>79,18</b>	<b>0,00</b>	<b>1 891,78</b>	<b>1 970,96</b>	<b>2 071,12</b>	<b>1 950,94</b>

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des placements privés d'une valeur de 3,7 Mds de marks allemands (DEM). Il s'agit de :

- 1 Md de DEM à taux progressif (4,47 % du 29/12/97 au 29/12/2000 puis 5,885 % jusqu'au 29/12/2008)
- 700 m de DEM à taux progressif (4,18 % du 09/01/98 au 09/01/2001 puis 5,715 % jusqu'au 09/01/2009)
- 500 m de DEM à taux progressif (4,18 % du 07/01/98 au 07/01/2001 puis 5,72% jusqu'au 07/01/2009)
- 1 Md de DEM à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885 % jusqu'au 05/01/2009)
- 500 m de DEM à taux progressif (4,47 % du 05/01/98 au 05/01/2001 puis 5,885% jusqu'au 05/01/2009)

Il est à noter que les contreparties n'ont pas exercé les options de rachat prévues au terme des trois années après la souscription de ces placements.

L'ensemble de ces dettes se porte à 1,97 Md d'euros dont 79,2 mE de dettes rattachées.

## Note 6 : les dettes représentées par un titre

en millions d'euros	Au 31/12/02				Au 31/12/01	Au 31/12/00
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total	Total
<b>TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES</b>	<b>479,95</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32,11</b>	<b>527,06</b>	<b>2 053,21</b>
Billets de trésorerie émis en euros						155,00
BMTN émis en euros				27,97	27,97	27,97
Papiers commerciaux émis en euros		15,00			15,00	200,00
Papiers commerciaux émis en devises	479,95				479,95	1 669,49
Autres TCN émis en devises						
Dettes rattachées				4,14	4,14	0,75
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>	<b>489,50</b>	<b>780,96</b>	<b>13 349,13</b>	<b>13 013,65</b>	<b>27 633,24</b>	<b>29 123,73</b>
Emprunts obligataires émis en euros			11 880,94	12 030,47	23 911,41	21 563,99
Emprunts obligataires émis en devises	344,26			784,01	1 128,27	4 369,50
EMTN émis en euros			730,00	76,16	806,16	889,23
EMTN émis en devises	61,14	410,03	738,19	123,01	1 332,37	1 738,12
Dettes rattachées	84,10	370,93			455,03	562,89
<b>TOTAL</b>	<b>969,45</b>	<b>795,96</b>	<b>13 349,13</b>	<b>13 045,76</b>	<b>28 160,30</b>	<b>31 176,94</b>

### Composition de l'endettement sur titre :

Il se décompose de la manière suivante :

- Titres de créances négociables pour 527,1 mE,
- Emprunts obligataires et titres assimilés pour 27 633,2 mE .

## 1. Les emprunts obligataires

### A court terme (< 1an)

- une émission en francs suisses 2,5 % à échéance 17 mars 2003 pour un volume de 500 mCHF;

### A moyen terme (entre 1 et 5 ans)

- une émission 3,375% à échéance 12 juillet 2004 pour un volume de 3 Mds d'euros ;
- une émission non redénominées en florins néerlandais 6,375 % à échéance 29 juillet 2004 pour un volume de 2 095 490 000 NLG ;
- une émission 6 % à échéance 25 juillet 2005 pour un volume de 2 332 317 488 EUR ;
- une émission à échéance 2006 indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 987 mE après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 187 mE revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2002. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement finale de 341 mE à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission 6,25 % à échéance 25 octobre 2007 pour un volume de 2 610 384 484 EUR.

### A long terme (> 5 ans)

- une émission en livres anglaises 6,25 % à échéance 5 mars 2008 pour un volume de 510 mGBP ;
- une émission à taux progressif (5,18 % du 16/04/1997 au 16/04/2003 puis 7 % jusqu'au 16/04/2008) pour un volume de 99 091 860 EUR ; cette émission comprend une option de remboursement au pair au gré de l'émetteur au terme de la sixième année ;
- une émission 4,71% à échéance 11 mai 2008 pour un volume de 304,9 mE;
- une émission euro-fongible 5,125 % à échéance 25 octobre 2008 pour un volume de 4 044 497 106 EUR ;
- une émission non redénominées à taux progressif (4,63 % du 17/12/1997 au 17/12/2001 puis 5,94 % jusqu'au 17/12/2008) pour un volume de 2 635 mFRF (soit 401 703 160,43 EUR) ; cette émission comprenait une option de rachat au pair au gré du porteur au terme de la quatrième année qui n'a pas été exercée ;
- une émission 4,6% à échéance 15 juillet 2010 pour un volume de 228,675 mE ;
- une émission à échéance 2011 indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 1 513,4 mE après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 13,4 mE revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31 décembre 2002. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement finale de 213 mE à l'échéance de l'emprunt ;
- une émission euro-fongible 5,25 % à échéance 25 octobre 2012 pour un volume de 3 000 mE ;
- une émission à échéance 2013 indexée sur l'inflation française hors tabac pour un volume de 2 438 mE après assimilations et compte tenu d'une prime de remboursement de 138 mE revalorisée d'après le dernier index d'inflation connu au 31/12/2002. Sur la base des anticipations de marché, la CADES prévoit une prime de remboursement finale de 577 mE à l'échéance de l'emprunt.

## 2. L'endettement obligataire assimilé

- Il s'agit des EMTN (Euro Medium Term Notes) émis par la CADES dans le cadre d'un programme d'émission limité 10 Mds d'euros établi en 1998 avec un groupe de banques. Au 31/12/02, on dénombre 19 EMTN non échus, en euro et en devises (GBP, HKD, USD, JPY, NOK), pour un montant total de 2,1 Mds d'euros listés ci-dessous :

### A court terme (< 1an)

- EMTN 7,33% à échéance 23 février 2003 pour 500 mHKD ;
- EMTN 6,25% à échéance 17 juillet 2003 pour 130 mUSD ;
- EMTN 6% à échéance 17 novembre 2003 pour 300 mUSD.

### A moyen terme (entre 1 et 5 ans)

- EMTN NOK 6,2% à échéance 24 octobre 2004 pour 1 000 mNOK .
- EMTN 3,7% à échéance 7 février 2005 pour 380 mE ;
- EMTN 5,5% à échéance 25 octobre 2007 pour 350 mE ;
- EMTN 5,125% à échéance 22 janvier 2004 pour 500 mUSD ;
- EMTN 4,11% à échéance 24 juin 2005 pour 10 mUSD avec clause de remboursement anticipé (call option) à échéance 24 juin 2003 ;
- EMTN 5,375% à échéance 27 décembre 2006 pour 100 mUSD ;
- EMTN USD taux variable à échéance 25 juillet 2007 pour 10 mUSD avec clause de remboursement anticipé (call option) à partir du 25/07/03 puis reconductible tous les semestres au gré de l'émetteur ;
- EMTN USD 3,910% à échéance 1 juillet 2005 pour 10 mUSD avec clause de remboursement anticipé (call option) le 1 juillet 2003 ;

### A long terme (> 5ans)

- EMTN dual 3,5% à échéance 10 novembre 2008 émis en JPY, intérêts payables en XEU remboursable pour 70,2 m en XEU ;
- EMTN dual 2,4% à échéance 15 mars 2010 pour 3 Mds JPY, intérêts payables en USD ;
- EMTN USD Libor 6 mois +0,75% la première année puis 7,75% fixe à échéance 25 avril 2012 pour 20 mUSD avec clause de remboursement total anticipé (call option) à échéance 25 avril 2003 au gré de l'émetteur ;
- EMTN USD Libor 6 mois +0,68% plafonné à 7,75% à échéance 12 juin 2012 pour 20 mUSD avec clause de remboursement anticipé (call option) à partir du 20/06/03 puis reconductible tous les semestres au gré de l'émetteur ;

- EMTN USD Libor 6 mois +0,68% plafonné 7,75% à échéance 20 juin 2012 pour 20 mUSD avec clause de remboursement anticipé (call option) à partir du 20/06/03 puis reconductible tous les semestres au gré de l'émetteur ;
- EMTN USD 0,5% à échéance 20 décembre 2012 pour 26 mUSD ;
- EMTN JPY taux variable à échéance 9 juillet 2012 pour 1 000 mJPY avec clause de remboursement anticipé (call option) tous les 9 juillet ;
- EMTN JPY taux variable à échéance 24 juillet 2012 pour 1 100 mJPY avec clause de remboursement anticipé (call option) à partir du 24 janvier 2003 reconductible tous les semestres au gré de l'émetteur. L'option a été exercé en janvier.

Au total, l'endettement à moins d'un an ressort à 1 765 mE et celui à plus de 5 ans à 13 045 mE contre respectivement 5 310 mE et 14 496 mE au 31/12/2001. L'endettement à échéance entre 1 an et 5 ans est passé de 10 797 mE à 13 349 mE au cours de l'année 2002.

Comparée aux exercices antérieurs, la structure de la dette de la CADES au 31/12/2002 fait apparaître une forte diminution de l'endettement à court terme suite à l'échéance des emprunts obligataires 5,5% de 2,7 Mds d'euros en avril et de 1 Md d'USD en mars :

Endettement	31/12/02	31/12/01	31/12/00
A court terme (< 1an)	6,3%	17,3%	16,3%
A moyen terme	47,4%	35,3%	37,8%
A long terme (> 5 ans)	46,3%	47,4%	45,9%

La structure de la dette en devises ou en euros illustre l'échéance de titres en devise (un EMTN en 200 m de GBP et un emprunt obligataire de 1 Md d'USD) et les émissions de TCN ou EMTN émis en devises :

Endettement	31/12/02	31/12/01	31/12/00
En devises	10,4%	13,8%	24,9%
En Euro	89,6%	86,2%	75,1%

#### Note 6 bis : Opérations en euros et en devises avant et après opérations de couverture

Cette note présente l'incidence des opérations de couverture sur la dette initiale ainsi que la structure des taux avant et après couverture.

en millions d'euros	Dette initiale		Opérations de couverture		Dette finale	
	en devises	en euros	en devises	en euros	en devises	en euros
<b>Dette en euros</b>		<b>26 653</b>		<b>2 980</b>		<b>29 633</b>
<b>Dette en devises</b>		contrevaieur au 31/12/02		contrevaieur au 31/12/02		
CHF	560	386	-560	-386	0	0
GBP	510	784	-510	-784	0	0
HKD	500	61	-500	-61	0	0
JPY	5 100	41	-5 100	-41	0	0
USD	1 606	1 531	-1 606	-1 531	0	0
NOK	1 000	137	-1 000	-137	0	0
<b>Sous-total devises</b>		<b>2 940</b>		<b>-2 940</b>		<b>0</b>
<b>Total général</b>		<b>29 593</b>		<b>40</b>		<b>29 633</b>

Le premier tableau retrace la dette nominale initiale suivant qu'elle ait été émise en euro ou en devises. Toutes les opérations en devises étant couvertes, la CADES est finalement endettée uniquement en euros. Ces couvertures ont permis de neutraliser l'impact des variations des taux de change sur la dette de la CADES. Cet impact se chiffre à +40 mE au 31/12/02.

Le tableau suivant indique la structure des taux d'emprunt de la CADES. Les opérations de couverture modifient cette répartition initiale de sorte qu'au final, la CADES se retrouve endettée en taux fixe à hauteur de 53%, à taux variable à hauteur de 21% et à taux indexé sur l'inflation à hauteur de 26%.

en millions d'euros	Dettes initiales				Incidences des couvertures		Dettes finales			
	en devises	en euros	total	%	en devises	en euros	en devises	en euros	total	%
<b>Taux fixe</b>										
TCN		28	28			-28	0	0	0	
Euro-MTN	1 257	806	2 063		-1 257	-806	0	0	0	
Emprunts obligataires	1 128	16 973	18 101		-1 128	-2 178	0	14 795	14 795	
Placements privés		1 892	1 892				0	1 892	1 892	
Swaps de macro couverture						-888	0	-888	-888	
<b>Total taux fixe</b>	<b>2 385</b>	<b>19 699</b>	<b>22 084</b>	<b>75</b>	<b>-2 385</b>	<b>-3 900</b>	<b>0</b>	<b>15 799</b>	<b>15 799</b>	<b>53</b>
<b>Taux variable</b>										
TCN	480	15	495		-480	529	0	544	544	
Euro-MTN	75		75		-75	2 191	0	2 191	2 191	
Emprunts obligataires			0		0	3 272	0	3 272	3 272	
Swaps de macro couverture						200	0	200	200	
<b>Total taux variable</b>	<b>555</b>	<b>15</b>	<b>570</b>	<b>2</b>	<b>-555</b>	<b>6 192</b>	<b>0</b>	<b>6 207</b>	<b>6 207</b>	<b>21</b>
<b>Taux indexé</b>										
Emprunts obligataires		6 939	6 939					6 939	6 939	
Swaps de macro couverture						688		688	688	
<b>Total taux indexé</b>	<b>0</b>	<b>6 939</b>	<b>6 939</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>688</b>	<b>0</b>	<b>7 627</b>	<b>7 627</b>	<b>26</b>
<b>Total général</b>	<b>2 940</b>	<b>26 653</b>	<b>29 593</b>	<b>100</b>		<b>40</b>	<b>0</b>	<b>29 633</b>	<b>29 633</b>	<b>100</b>

#### Note 7 : les autres passifs

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>DEPOTS DE GARANTIE RECUS</b>	<b>191,02</b>	<b>512,29</b>	<b>655,95</b>
Dépôts de garantie reçus	190,98	511,26	653,59
Dettes rattachées	0,04	1,03	2,36
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>0,19</b>	<b>0,15</b>	<b>0,45</b>
<b>AUTRES CREDITEURS SUR OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,13</b>	<b>0,04</b>	<b>0,09</b>
Dettes fiscales	0,02	0,01	0,00
Dettes sociales	0,09	0,01	0,05
Fournisseurs	0,02	0,02	0,04
Autres créditeurs divers	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>191,34</b>	<b>512,48</b>	<b>656,49</b>

Les autres passifs correspondent :

- aux dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de marché à terme mis en place afin de couvrir le risque de contrepartie (191 mE),
- aux commissions dues et aux dettes de fonctionnement (0,3 mE).

**Note 8 : les comptes de régularisation passif et provision pour risques et charges**

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>CHARGES A PAYER</b>	<b>113,00</b>	<b>160,45</b>	<b>142,50</b>
Sur instruments financiers à terme de taux d'intérêts	80,71	91,91	63,68
Sur opérations à terme de devises	28,11	64,56	75,18
Commissions à payer sur opérations de marché	0,16	0,16	0,16
Charges à payer sur frais de fonctionnement	0,19	0,22	0,34
Frais à payer sur recettes CRDS	3,64	3,47	3,03
Autres charges à payer	0,19	0,13	0,11
<b>GAINS POTENTIELS &amp; GAINS A ETALER SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>	<b>21,49</b>	<b>132,70</b>	<b>442,86</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>112,12</b>	<b>133,25</b>	<b>76,91</b>
Primes d'émission des emprunts obligataires	112,12	133,25	76,91
Autres produits constatés d'avance			
<b>AUTRES COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>77,74</b>	<b>2,00</b>	<b>0,01</b>
Comptes d'ajustement sur devise	77,73	1,99	0,00
Divers	0,01	0,01	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>324,35</b>	<b>428,40</b>	<b>662,28</b>

S'élevant à 324,4 mE, les comptes de régularisation passif recensent les opérations influençant le résultat indépendamment de leur dénouement en trésorerie. Il s'agit notamment :

- des charges à payer sur swaps de taux (80,7 mE), sur CRDS (3,6 mE), sur la jambe euro des swaps de devises (28,1 mE) et sur divers frais,
- des soultes à étaler sur swaps de devises (21,5 mE),
- des produits constatés d'avance sur les primes d'émission sur emprunts obligataires (112,1 mE)
- des comptes d'ajustement en devises pour 77,7 mE (comptes techniques permettant le passage au résultat de la réévaluation des comptes de hors-bilan).

L'augmentation des comptes d'ajustement en devises au passif s'explique par la forte augmentation du taux de change de l'euro par rapport aux devises dans lesquelles la CADES s'est endettée.

Les mouvements sur les provisions pour charges sont retracés dans le tableau suivant :

en millions d' euros	Au 31/12/2001	Dotation	Reprise		Au 31/12/2002
			montant utilisé	montant non utilisé	
<b>Provisions pour charges</b>	<b>0,22</b>	<b>0,16</b>	<b>0,11</b>	<b>0,03</b>	<b>0,24</b>
provision des positions isolées (instrument financier)	0,03	-	-	0,03	-
provision des loyers irrécouvrables de la CNAVTS	0,19	0,11	0,11	-	0,19
provision des indemnités de licenciement	-	0,05	-	-	0,05
<b>TOTAL</b>	<b>0,22</b>	<b>0,16</b>	<b>0,14</b>		<b>0,24</b>

La provision faite sur une position isolée d'instrument financier a été reprise suite à l'échéance en août de l'EMTN correspondant.

Les dotations aux provisions ainsi que les reprises sur les loyers impayés ont été réajustées conformément aux données fournies par la CNAVTS.

Une provision pour indemnité de licenciement concernant le personnel non titulaire a été comptabilisée conformément au décret 86-83 du 17/01/1986 titre 12 article 53 et 54 .

---

## LE COMPTE DE RESULTAT

---

Il distingue le produit net bancaire des autres produits et charges d'exploitation pour faire apparaître le résultat de l'exercice.

Produit net bancaire	- 1 433,2 mE
Autres produits et charges d'exploitation	<u>+1 660,4 mE</u>
Résultat brut d'exploitation = résultat de l'exercice	+ 227,2 mE

La mission de la CADES est d'apurer pour le 31 janvier 2014, la dette qui lui a été transférée. Le résultat mesure la capacité de la CADES à diminuer son endettement propre. La hausse du versement à l'Etat a accéléré la réduction des engagements hors bilan de la CADES (cf. note 17) en ralentissant son désendettement propre.

---

### Le produit net bancaire

---

Il s'agit du résultat de l'exploitation bancaire, qui rapproche le coût de l'endettement, les produits de trésorerie et le solde des opérations financières.

---

### Note 9 : les produits de trésorerie

---

en millions d' euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>52,94</b>	<b>129,75</b>	<b>120,64</b>
<b>Intérêts sur opérations à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	0,75	0,01	0,00
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	0,05	0,06	0,09
<b>Intérêts sur opérations à terme</b>			
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	51,74	116,78	96,56
<b>Autres intérêts</b>	<b>0,40</b>	<b>12,90</b>	<b>23,99</b>
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>0,93</b>		
Intérêts sur titres de placement et d'investissement	0,93		
<b>AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES</b>	<b>42,80</b>	<b>24,13</b>	<b>20,73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>96,67</b>	<b>153,88</b>	<b>141,37</b>

---

Ces produits correspondent :

- aux revenus des placements de la trésorerie excédentaire de la CADES sur prises en pension livrée de titres (51,7 mE),
- à l'amortissement des primes d'émission des emprunts émis (42,8 mE),
- aux revenus des effets publics achetés (0,9 mE),
- au déport sur achats à terme (0,4 mE).

**Note 10 : le coût de l'endettement**

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>128,72</b>	<b>144,38</b>	<b>115,87</b>
<b>Intérêts sur dettes à vue</b>			
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	0,76	0,00	0,00
Intérêts sur emprunts au jour le jour			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	0,01	0,02	0,04
<b>Intérêts sur dettes à terme</b>			
Intérêts sur emprunt CDC (transfert de dette)			
Intérêts sur emprunt syndiqué			
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	0,68	0,19	0,30
Intérêts sur placements privés	110,30	109,99	82,83
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>16,97</b>	<b>34,18</b>	<b>32,70</b>
<b>INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>1 489,39</b>	<b>1 642,43</b>	<b>1 698,78</b>
<b>Charges sur dettes constituées par des titres</b>			
Intérêts sur titres de créances négociables émis en euros	4,54	8,82	18,12
Intérêts sur titres de créances négociables émis en devises	11,37	53,35	64,50
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en euros	1 179,76	1 157,72	1 167,15
Intérêts sur emprunts obligataires et titres assimilés en devises	152,46	321,32	363,05
Autres charges sur dettes constituées par titres	141,25	101,21	85,95
<b>Autres intérêts et charges assimilés</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>	<b>0,01</b>
<b>COMMISSIONS</b>	<b>8,49</b>	<b>6,98</b>	<b>7,43</b>
Commissions sur emprunts à terme auprès d'établissements de crédit	0,12	0,13	0,14
Commissions sur titres de créances négociables émis	0,22	0,08	0,58
Commissions sur emprunts obligataires	7,98	6,55	6,44
Autres commissions sur opérations sur titres	0,14	0,22	0,27
Autres commissions	0,03	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 626,60</b>	<b>1 793,79</b>	<b>1 822,08</b>

Le coût de l'endettement est en baisse de 10,3% sur un an et se décompose en :

- 1 489 mE de charges sur dettes,
- 129 mE d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit (intérêts sur placements privés, titres donnés en pension livrée et appels de marge),
- 8 mE de commissions.

**Note 11 : résultat sur opérations financières**

en millions d' euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>SOLDE DES OPERATIONS DE CHANGE</b>	<b>0,03</b>	<b>0,01</b>	<b>-0,87</b>
Autres opérations de change	0,03	0,01	-0,87
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>96,75</b>	<b>79,95</b>	<b>219,83</b>
Intérêts et soultes sur swaps de devises	59,66	92,65	146,63
Intérêts sur swaps de taux	37,06	-12,67	73,20
. Micro-couverture	38,96	-11,07	-17,67
. Macro-couverture	-1,90	-1,61	90,87
Dotations aux provisions pour dépréciation des positions isolées	0,03	-0,03	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>96,78</b>	<b>79,96</b>	<b>218,96</b>

Les swaps de devises et de taux mis en place ont dégagé un résultat positif de 97 mE. Ce résultat se décompose comme suit:

- +60mE pour les intérêts et soultes sur swap de devises,
- +37 mE pour les intérêts et soultes sur swaps de taux dont :
  - -2 mE pour les swaps de macro-couverture ;
  - +39 mE pour les swaps de micro-couverture.

## Les autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation recensent principalement d'une part, les produits et charges spécifiques institués par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 (CRDS, vente de patrimoine immobilier et versement à l'Etat) et d'autre part, les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations.

### Note 12 : les recettes nettes affectées à la CADES par l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996

Cette note indique les recettes affectées à la CADES par l'article 6 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996.

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>RECETTES CRDS NETTES (article 6)</b>	<b>4 644,83</b>	<b>4 598,56</b>	<b>4 498,17</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	4 057,21	3 995,30	3 919,04
Recettes CRDS sur patrimoine	268,13	292,71	272,28
Recettes CRDS sur produits de placement	210,52	209,79	209,74
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,85	3,24	3,36
Recettes CRDS sur gains aux jeux	106,12	97,52	93,75
<b>Variation des créances nettes sur CRDS ACOSS</b>	<b>-24,77</b>	<b>-19,84</b>	<b>3,28</b>
exercice en cours	0,00	0,00	3,30
exercices précédents	-0,20	-2,09	0,00
dotation aux provisions	-24,69	-17,85	-0,02
reprise de dotation	0,12	0,10	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 620,06</b>	<b>4 578,72</b>	<b>4 501,45</b>

#### Article 6 : CRDS

- Le montant de la CRDS, nette des frais de recouvrement, s'élève à 4 644 mE en hausse de 1,01% par rapport à 2001 (4 598,56 m). Le tableau suivant présente la ventilation de ces recettes.
- La CRDS sur les salaires et traitements (circuit de l'ACOSS) représente 87,3% du montant global. Le reste de la CRDS, recouvré par le réseau du Trésor est prélevé principalement sur le capital (patrimoine et produits de placements) et sur les jeux.
- Les produits à recevoir inscrits au 31/12/02 sont déterminés en fonction des informations d'une part de l'ACOSS pour le champ URSSAF et CGSS, et d'autre part des autres caisses du régime général. Ils représentent 11,4 % des recettes (12,6 % en 2001)
- L'ACOSS fournit des informations permettant à la CADES d'inscrire les créances non encore recouvrées et la provision pour risque de non recouvrement dans ses comptes (la provision étant déterminée en fonction des taux de recouvrement constatés et de l'antériorité de la créance). La créance et la provision ont été revalorisées compte tenu des informations statistiques de l'ACOSS (cf. note 3).
- Les remboursements de créances liquidées antérieurement au 31/12/1999 au titre des Règlements Communautaires de la CEE et des Accords Bilatéraux de Sécurité Sociale reçus des pays étrangers sont reversés à partir du 31/12/1997 par la CNAMTS à la CADES si ce reversement n'aggrave pas ou ne crée pas de déficit à la CNAMTS. Compte tenu des déficits de la CNAMTS de 1998 à 2002, les 216,28 mE recouvrés pendant ces exercices n'ont pas été reversés à la CADES.

Ventilation au 31/12/02	Brut	Frais	Net
<b>Total des recettes au titre de l'article 6</b>	<b>4 678,28</b>	<b>33,46</b>	<b>4 644,83</b>
Recettes CRDS ACOSS (sur traitements et salaires)	4 077,60	20,39	4 057,21
Recettes CRDS sur patrimoine	279,59	11,46	268,13
Recettes CRDS sur produits de placement	211,58	1,06	210,52
Recettes CRDS sur ventes de bijoux et métaux précieux	2,86	0,01	2,85
Recettes CRDS sur gains aux jeux	106,65	0,54	106,12

---

**Note 13 : les charges générales d'exploitation**

---

en millions d' euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>0,73</b>	<b>0,55</b>	<b>0,58</b>
Salaires et traitements	0,56	0,42	0,43
Charges sociales	0,17	0,13	0,15
<b>AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS</b>	<b>1,58</b>	<b>1,96</b>	<b>1,42</b>
Impôts et taxes	0,06	0,05	0,05
Services extérieurs	1,52	1,91	1,37
dont rémunération du personnel mis à dispositior	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2,31</b>	<b>2,51</b>	<b>2,00</b>

---

Les charges générales d'exploitation correspondent à l'exécution du budget administratif hors immobilisations et amortissements (cf. note 2). La légère baisse constatée au cours de l'année provient principalement de la diminution des dépenses liées aux prestations de services extérieurs. Par ailleurs, la progression des frais de personnel est due au recrutement d'un responsable adjoint des opérations de marché ainsi qu'aux augmentations de salaires.

**TABLEAU DES EMPLOIS au 31/12/2002**

Agents non titulaires de droit public:

- 1 responsable principal des opérations de marché (cadre A)
- 3 responsables adjoints des opérations de marché (cadre A)
- 1 responsable principal des opérations de post-marché (cadre A)
- 1 responsable adjoint des opérations de post-marché (cadre A)
- 1 secrétaire bilingue de direction (cadre C)

Agents titulaires de l'Etat:

- 1 responsable du secrétariat général (cadre A)
- 1 responsable administratif (cadre B)

---

**Note 13Bis : Note relative au patrimoine immobilier et à sa gestion**

---

Suivant l'article 9 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996,

- Les caisses nationales du régime général et l'ACOSS vendront dans un délai de quatre ans leur patrimoine privé à usage locatif à l'exclusion du patrimoine à usage administratif ;
- Le produit des cessions sera affecté à la CADES ;
- La partie du patrimoine qui ne sera pas vendue à la date du 31/12/1999, sera transférée à la CADES ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés.

Par arrêté du 27 décembre 1999, les immeubles non vendus ont été transférés à la CADES en date du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Cette note présente d'une part, l'évolution du patrimoine immobilier inscrit en stock et d'autre part la synthèse des charges et produits liés aux opérations de gestion immobilière.

La première opération de vente d'immeuble est intervenue en 1997 pour un montant net de 14 mE et a fait l'objet d'une comptabilisation dans les « autres produits d'exploitation non bancaire » au compte de résultat. D'autres ventes sont intervenues en 1999 pour un montant net de 226,5 mE .

Au 1<sup>er</sup> janvier 2000, par arrêté du 27 décembre 1999, la partie non vendue du patrimoine privé de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) a été transférée à titre gratuit à la CADES. Ce patrimoine, initialement composé de 36 immeubles, a été inscrit en compte de stock « immeubles destinés à la revente ». Au cours de l'année 2000, un immeuble a été vendu pour un montant de 3,3 mE.

Au cours de l'exercice 2002, vingt deux immeubles ont été vendus pour un montant global de 184,2 mE . Ces immeubles avaient une valeur bilantaire inscrite au 31/12/01 de 144 mE. Ainsi, une plus-value de cession globale de 40,2 mE a été dégagée. La vente des immeubles restants doit se réaliser en 2003.

## 1 - Patrimoine immobilier en stock

	Stock au 01/01/2002	Cessions	Stock au 31/12/2002
Nombre d'immeubles	35	22	13
Valeur nette comptable en millions d'euros	178,33	144,01	34,32

Eu égard au prix que les acheteurs se sont engagés à verser pour l'achat d'immeubles ou de groupes d'immeubles, aucune dépréciation n'est à constater au 31/12/02 par rapport à la valeur d'inventaire de ces immeubles ou groupes d'immeubles.

## 2 - Autres charges et produits d'exploitation liés aux opérations de cession immobilière

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Produits de cession	184,22	0,00	3,28
Frais de vente	0,69	0,00	0,00
Variation de stock	144,01	0,00	2,89

Dans l'attente de la cession totale du stock, une convention de gestion a été signée avec la CNAVTS. La CNAVTS recouvre les loyers et paie les dépenses liées à la gestion immobilière pour le compte de la CADES.

## 3 - Autres charges et produits d'exploitation liés aux opérations de gestion immobilière

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b><u>Produits des loyers</u></b>	<b>8,57</b>	<b>12,05</b>	<b>12,33</b>
Charges de personnel	0,46	0,62	0,64
Services extérieurs	4,03	5,90	4,33
Impôts	0,76	0,84	1,19
Charges exceptionnelles	0,12	0,05	0,00
Sous Total : (1)	5,36	7,41	6,17
Dotation aux provisions pour risques et charges : (2)	0,11	0,19	0,03
Reprise de dotation pour risques et charges : (3)	-0,11	-0,03	
<b><u>Total des charges de gestion</u></b>	<b>(1) + (2) + (3)</b>	<b>5,36</b>	<b>7,57</b>
		<b>6,20</b>	

La totalité des produits liés à l'immobilier se chiffre de 192,79 mE : 184,22 de produits de cessions et 8,57 de gestion.

La totalité des charges se monte à 150,06 mE : 144,01 de variation de stock, 0,69 de frais de vente et 5,36 de charges de gestion.

Enfin, par lettre du 9 octobre 2001 au Président de la CNAMTS, la CADES a demandé le reversement du produit de la vente du groupe d'immeuble Paul Cézanne estimé en 1996 par le service des Domaines à 57 mE. Le président de la CNAMTS ayant répondu par la négative, la CADES a saisi la Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sur ce sujet, puis ses ministres de tutelle.

## 4- Événements postérieurs à la clôture

Depuis le début de l'exercice 2003, une douzaine d'immeubles ont été cédés pour un montant global de 38,92 mE et dont la valeur inscrite en stock s'établissait à 34,24mE au 31/12/02, dégageant ainsi une plus value latente de 4,68 mE.

Par note en date du 31/03/03 adressée à la CADES, les ministères de tutelle ont confirmé qu'ils considéraient, comme la CNAMTS, que le groupe d'immeubles "Paul Cézanne" avait un usage administratif et n'avait donc pas vocation à être transféré à la CADES.

---

**Note 14 : les autres charges d'exploitation non bancaire**

---

en millions d'euros	Au 31/2/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
Versement à l'Etat	3 000,00	1 852,26	1 905,61
Frais sur recettes CRDS	33,46	34,15	32,81
Abandon de créance CRDS	0,20	2,09	0,00
Dotations aux provisions sur créances CRDS	24,69	17,85	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>3 058,35</b>	<b>1 906,35</b>	<b>1 938,44</b>

---

Le versement annuel à l'Etat est désormais de 3 Mds d'euros selon l'article 38 de la Loi de Finance pour 2002.

Les frais sur recettes de CRDS représentent 0,7% des recettes brutes. Les informations relatives à l'évolution de la créance de CRDS à recouvrer par l'ACOSS qui permettent d'établir les abandons de créances et les dotations aux provisions ont été réactualisées en fin d'exercice.

---

**LE HORS-BILAN**

---

Le hors-bilan publiable présente les engagements selon leur sens « donnés » ou « reçus » (engagements de financement, de garantie, sur titres). Cependant, certains engagements ne sont pas pris en compte. Il en va ainsi des engagements relatifs aux opérations en devises et sur instruments financiers à terme. Ces engagements constituent des informations données dans les notes 15 à 16.

---

**Note 15 : les opérations en devises**

---

en millions d' euros	Au 31/12/2002		Au 31/12/2001		Au 31/12/2000	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
<b>OPERATIONS A TERME</b>	<b>3 016,99</b>	<b>-</b>	<b>4 538,90</b>	<b>-</b>	<b>8 108,95</b>	<b>-</b>
<b>Opérations de couverture négociées de gré à gré</b>						
Change à terme contre EUR	479,95	-	215,02	-	1 669,48	-
< 1 an	479,95		215,02		1 669,48	
de 1 à 5 ans						
> 5 ans						
Swaps de devises contre EUR	2 537,04	-	4 315,68	-	6 439,47	-
< 1 an	815,67		1 705,16		2 295,73	
de 1 à 5 ans	738,19		1 578,90		3 042,33	
> 5 ans	983,18		1 031,62		1 101,41	
<b>Opérations isolées négociées de gré à gré</b>						
Change à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises contre EUR	-		8,20		-	
< 1 an	-		8,20		-	

---

Le change à terme contre euros correspond aux achats à terme mis en place pour la couverture des papiers commerciaux, en augmentation parallèle à la hausse de cette source de financement.

La forte diminution du niveau des swaps de devises contre euros depuis le 31/12/01 s'explique par l'effet conjugué de l'échéance d'un emprunt obligataire libellé en USD (1 Md au total) et de la hausse de l'euro par rapport aux autres devises entre ces deux dates d'arrêté.

---

**Note 16 : les marchés à terme d'instruments financiers**

---

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>			
<b>Marchés organisés et assimilés</b>			
Opérations fermes de couverture			
Autres opérations fermes			
Opérations conditionnelles de couverture			
Autres opérations conditionnelles			
<b>Gré à gré</b>	<b>4 623,52</b>	<b>5 006,43</b>	<b>5 832,87</b>
Opérations fermes de couverture			
. Echanges de taux en euros	4 279,02	4 669,02	5 504,38
. Micro-couverture	<b>3 390,64</b>	<b>3 030,64</b>	<b>4 843,55</b>
< 1 an	0,00	20,00	1 812,91
de 1 à 5 ans	2 608,68	2 000,00	2 020,00
> 5 ans	781,96	1 010,64	1 010,64
. Macro-couverture	<b>888,38</b>	<b>1 638,38</b>	<b>660,83</b>
< 1 an	25,00	1 000,00	
de 1 à 5 ans	210,00	210,00	210,00
> 5 ans	653,38	428,38	450,83
. Echanges de taux en devises	344,50	337,41	328,49
< 1 an	344,50		
de 1 à 5 ans		337,41	328,49
> 5 ans			

---

Concernant les swaps de taux mis en place par la CADES :

- La hausse du niveau des micro-couvertures s'explique la mise en place d'une couverture de l'EMTN à échéance février 2005 pour 380 mE ,
- L'encours comptabilisé des swaps de macro-couverture diminue compte tenu de l'échéance en janvier des deux swaps EONIA. Deux swaps de taux de 100 mE chacun sur 10 ans ont été mis en place. Deux swaps d'inflation de 30 et 20 mE ont également été négociés pour une échéance à 10 ans.

---

**Note 17 : les autres engagements hors-bilan**

---

en millions d'euros	Au 31/12/2002	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
D'établissements de crédit :			
. Emprunt syndiqué multidevises	0,00	533,57	533,57
<b>Engagements donnés</b>			
Versement à l'Etat	9 000,00	12 000,00	14 818,04
Versement aux organismes de sécurité sociale	1 282,84		

---

Les autres engagements de financement donnés représentent le cumul du restant des versements de la CADES à l'Etat de 2003 à 2005 (9 Mds d'euros) conformément à la loi de finance 2002 ainsi que les versements prévus par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 (1,28 Md d'euros). Un versement de 1,2 MdE en 2004 a été mentionné par le gouvernement au Parlement. Dans la mesure où il ne sera soumis au vote qu'à la fin de 2003, il n'a pas été pris en compte dans les engagements hors bilan.

Le droit de tirage sur le crédit syndiqué multidevises négocié auprès d'un syndicat de banques (533,6 mE) est venu à échéance 14 novembre 2002.

#### Le versement à l'Etat :

La justification économique de ce versement est le service d'une ancienne dette de la Sécurité sociale reprise par l'Etat à hauteur de 110 Mds de francs. Sachant que l'article 7 de l'ordonnance n°96-50 du 24 janvier 1996 prévoit que les ressources de la CADES sont affectées prioritairement au service et à l'amortissement de la dette contractée par la CADES, l'ensemble cumulé des versements a été comptabilisé au hors bilan de la CADES.

L'amortissement de cette dette était effectué selon l'échéancier A (1996-2008) conformément à l'article 4 de l'ordonnance et correspondait à un taux actuariel de 6,10%. Cet échéancier a été respecté jusqu'à la fin de l'année 2000, le capital restant dû fin 2000 étant de 77,3 Mds de francs (11,78 Mds d'euros).

L'ordonnance a été modifiée par la loi de finance 2001 : la CADES devait verser 1852 mE par an à l'Etat jusqu'en 2008 au lieu des 1905 mE prévus initialement pour compenser partiellement la mesure d'exonération de la CRDS pour les chômeurs non imposables. L'engagement a donc été diminué de 427 mE répercutant la baisse du taux actuariel à 5,39% (cf. échéancier B).

L'échéancier B aura été respecté pendant la seule année 2001, le capital restant dû étant de 69,3 Mds de Francs (soit 10,5 Mds d'euros)

La loi de finances pour 2002 prévoit dans son article 38 de remplacer les 7 versements de 1 852 mE ( soit 12 966 mE) prévus dans l'échéancier B par quatre versements de 3 Mds d'Euros (soit 12 000mE). La répartition entre capital et intérêt (au taux d'intérêt implicite de 5,28%) est donnée dans l'échéancier C (2002-2005). L'engagement hors bilan a été donc abaissé à 12 Mds d'euros au 31/12/01.

#### PROFILS DE REMBOURSEMENT DES 110 MRDS DE FRF (16,77 Mds d'euros) AVANT ET APRES MESURES

A): PROFIL INITIAL				B): APRES MESURES 2001				C): APRES MESURES 2002			
Taux: 6,102%				Taux: 5,389%				Taux: 5,282%			
Capital restant	Intérêts	Amort.	Versements	Capital restant	Intérêts	Amort.	Versements	Capital restant	Intérêts	Amort.	Versements
16,769	1,02334	0,882	1,906 1996	16,769	1,023335	0,882	1,906 1996	16,769	1,02334	0,882	1,906 1996
15,887	0,9695	0,936	1,906 1997	15,887	0,969495	0,936	1,906 1997	15,887	0,9695	0,936	1,906 1997
14,951	0,91237	0,993	1,906 1998	14,951	0,91237	0,993	1,906 1998	14,951	0,91237	0,993	1,906 1998
13,958	0,85176	1,054	1,906 1999	13,958	0,851758	1,054	1,906 1999	13,958	0,85176	1,054	1,906 1999
12,904	0,78745	1,118	1,906 2000	12,904	0,787448	1,118	1,906 2000	12,904	0,78745	1,118	1,906 2000
11,786	0,71921	1,186	1,906 2001	11,786	0,635	1,217	1,852 2001	11,786	0,635	1,217	1,852 2001
10,599	0,64681	1,259	1,906 2002	10,569	0,569	1,283	1,852 2002	10,569	0,558	2,442	3,000 2002
9,341	0,57	1,336	1,906 2003	9,286	0,500	1,352	1,852 2003	8,127	0,429	2,571	3,000 2003
8,005	0,48849	1,417	1,906 2004	7,934	0,428	1,425	1,852 2004	5,556	0,293	2,707	3,000 2004
6,588	0,40201	1,504	1,906 2005	6,509	0,351	1,502	1,852 2005	2,849	0,151	2,849	3,000 2005
5,084	0,31026	1,595	1,906 2006	5,008	0,270	1,582	1,852 2006	0,000			
3,489	0,2129	1,693	1,906 2007	3,425	0,185	1,668	1,852 2007				
1,796	0,10961	1,796	1,906 2008	1,758	0,095	1,758	1,852 2008				
0,000				0,000							
<b>TOTAL:</b>	<b>16,77</b>		<b>24,77 Md.euro</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>16,77</b>		<b>24,35 Md.euro</b>	<b>TOTAL:</b>	<b>16,77</b>		<b>23,38 Md.euro</b>

Sauf nouvelle modification de l'ordonnance, cette dette initiale de 110 Mds de Francs sera totalement remboursée fin 2005. Après cette date, l'ensemble des ressources de la CADES pourra être consacré au service et au remboursement de la dette qu'elle a reprise en 1996 et 1998.

**BILAN SYNTHETIQUE AU 31/12/02**

en millions d'euros

<b>REPORT A NOUVEAU DEBITEUR au 01/01/02</b>	-29 405,3
<b>BENEFICE AU 31/12/02</b>	227,2
<b>DOTATION EN IMMEUBLES</b>	181,2
<b>DETTE RESTANT A REMBOURSER au 31/12/02</b>	<u><u>-28 996,9</u></u>

Représentée par :

- des passifs externes contractés :

.dettes financières < 1 an	1 844,6
.dettes financières > 1 an	28 286,7
.comptes de régularisation passif et divers	515,7

- déduction faite des actifs détenus :

.placements financiers	678,5
.comptes de régularisation actif et divers	971,6

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31/12/02**

en millions d'euros

<b>PRODUIT DE LA CRDS</b>	4 678,4
<b>REVENU NET DES IMMEUBLES</b>	42,7
Charges d'intérêts	-1 618,1
Commissions	-8,5
Produits d'intérêts	193,5
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<u><u>-1 433,1</u></u>
Variation des créances nettes de CRDS	-24,9
Frais de recouvrement de la CRDS	-33,5
Charges générales	-2,4
<b>Frais généraux d'exploitation</b>	<u><u>-60,8</u></u>
<b>EXCEDENT D'EXPLOITATION</b>	3 227,2
Versement à l'Etat	-3 000,0
<b>BENEFICE AU 31/12/02</b>	227,2

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

Dans le cadre du passage aux normes comptables internationales IFRS prévu en 2007 pour les établissements publics administratifs, la CADES présente ci-après pour la première fois une information en valeur de marché, comparant l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable au 31 décembre 2002. L'application des normes IFRS au bilan et au compte de résultat sera présentée dans un prochain rapport.

L'endettement en valeur de marché est égal à la somme des agrégats suivants:

a. valeur des emprunts obligataires à taux fixe et indexés sur l'inflation déterminée à partir d'un cours moyen constaté sur le marché au 31/12/2002.

b. valeur des titres émis non cotés obtenue par l'utilisation d'une courbe zéro coupon CADES au 31/12/2002. Les options incluses dans certains de ces titres sont valorisées selon un modèle interne s'appuyant sur un logiciel de valorisation standard développé et commercialisé par un fournisseur externe.

c. valeur des dérivés utilisés pour la transformation d'une partie de l'endettement en micro couverture. Les options incluses dans certains de ces instruments sont valorisées selon le même modèle interne.

d. valeur des dérivés de macro-couverture

e. valeur actualisée au 31/12/2002 du collatéral, des pensions livrées et des soldes bancaires.

En millions d'euros :

	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT A L'ECHÉANCE	ENDETTEMENT EN VALEUR DE REMBOURSEMENT ARRÊTÉ COMPTABLE 31/12/2002	ENDETTEMENT EN VALEUR DE MARCHÉ AU 31/12/2002
<i>&lt; A 1 AN</i>	879,90	882,53	880,97
<i>DE 1 A 5 ANS</i>	13 481,32	13 326,47	14 232,17
<i>&gt; A 5 ANS</i>	15 576,35	14 937,48	16 139,50
<i>SWAPS</i>	-14,50		-14,50
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>29 923,07</b>	<b>29 146,48</b>	<b>31 238,16</b>
<i>TAUX REVISABLE</i>	5 517,73	5 520,43	5 523,96
<i>TAUX INDEXÉ</i>	7 732,75	6 938,96	7 405,29
<i>TAUX FIXE</i>	16 687,09	16 687,09	18 323,40
<i>SWAPS</i>	-14,50		-14,50
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>29 923,07</b>	<b>29 146,48</b>	<b>31 238,16</b>

### Eléments explicatifs sur les écarts :

L'écart entre l'endettement en valeur de marché et l'endettement comptable est lié aux éléments suivants :

- . la valeur de marché des emprunts à taux fixe a augmenté en raison de la baisse des taux
- . les primes de remboursement des CADESi sont prises en compte jusqu'à terminaison et réactualisées en valeur de marché alors qu'elles ne sont que réescomptées en valeur comptable
- . en valeur de marché, il est tenu compte des coupons futurs actualisés alors que la valeur de remboursement est pied de coupon
- . le résultat des swaps de macro couverture et des swaps d'inflation impacte la valeur de marché quel que soit son sens.

Les éléments présentés dans ce premier exercice à titre d'information recouvrent un périmètre significatif de l'activité principale de la CADES, qui est de rembourser aux meilleures conditions sa dette contractée sur les marchés financiers.

Ils doivent être appréciés en tenant compte également des éléments tels que l'engagement de versement à l'Etat et des prévisions de rentrées de la CRDS qui n'ont pas été chiffrés dans le cadre du présent exercice.

# **Caisse d'amortissement de la dette sociale**

Siège Social : 4 bis, boulevard Diderot 75012 Paris

## **Rapport d'audit sur les comptes annuels**

Comptes arrêtés au 31 décembre 2002

**CADES**

*Comptes arrêtés au 31  
décembre 2002*

## **Rapport d'audit sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par lettre en date du 16 juillet 2002, nous avons procédé à un audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les principes généraux d'évaluation et de présentation des comptes et les changements de méthodes exposés dans la partie principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels de la CADES.

Fait à Paris, le 25 avril 2003

Le commissaire aux comptes

**MAZARS & GUERARD**



Max DONGAR